

Politique du patrimoine

2026 - 2036



La Politique du patrimoine de la Ville d'Otterburn park a été réalisée par l'Arpent, 2025-2026

Équipe Arpent

Ariane Paradis, chargée de projet
Florence Clermont, urbaniste, binôme

Comité de travail

Conseil municipal - Ville d'Otterburn Park

Mélanie Villeneuve, mairesse
Carl Hurtubise, conseiller municipal, District 1 : Au pied de la montagne
Sylvain Morin, conseiller municipal, District 2 : Du Pont-Noir
Marc Girard Allyn, conseiller municipal, District 3 : Les Bosquets
Isabelle Minier, conseillère municipale, District 4 : Des Pommiers
Alexandre Turcotte, conseiller municipal, District 5 : De la Pointe-Valaine
Natacha Thibault, conseillère municipale, District 6 : Les Grandes Terres
Jacques Portelance, conseiller municipal (2017-2025), District 1 : Au pied de la montagne
Claude Leroux, conseiller municipal (2021-2025), District 4 : Des Pommiers
Clarisse Viens, conseillère municipale (2013-2025), District 4 : Des Pommiers (2013-2021), District 5 : Du Vieux-Otterburn (2021-2025)

Équipe municipale - Ville d'Otterburn Park

Simon Boudreault, inspecteur municipal
Cloé Deschênes, Chef de division urbanisme et développement durable
Maude Le Brun, Conseillère en urbanisme
Anthony Nolet Carraro, Conseiller en urbanisme
Angel Mejia, inspecteur municipal
Christine Ménard, Directrice générale

Conseil local du patrimoine

Alain Côté, membre du conseil local du patrimoine
Lorraine Ostiguy, membre du Conseil local du patrimoine
Jonathan Montalva, membre du Conseil local du patrimoine
Myriam Bordeleau, membre du Conseil local du patrimoine

MRC Vallée-du-Richelieu

Caroline Lebain, Conseillère à l'aménagement

Photo en couverture :

Halte routière à Otterburn Park, vue sur le pont ferroviaire.

Crédits photo : Tourisme Vallée-du-Richelieu, s.d.

Table des matières

01 Introduction	○ Mot de la mairesse	5
	○ Mot d'introduction	6
02 Mise en contexte	○ Qu'est-ce que le patrimoine culturel ?	8
	○ Qu'est-ce qu'une politique du patrimoine ?	9
03 État des lieux	○ Rappel historique	11
	○ Chemin parcouru par la Ville en matière de patrimoine	13
	○ Les grandes composantes du patrimoine d'Otterburn Park	14
	○ Portrait-diagnostic	25
04 Vision et orientations	○ Énoncé de vision et principes directeurs	28
	○ Grandes orientations, objectifs et pistes d'intervention	29

Introduction



Mot du conseil

Nous vous présentons aujourd'hui notre politique du patrimoine, qui s'inscrit dans la quatrième orientation de notre planification stratégique 2025-2030 : faire rayonner nos attraits. Elle affirme notre volonté de mettre en valeur notre patrimoine naturel et historique, au cœur de notre identité collective.

Appuyée par une démarche de consultation citoyenne, cette politique témoigne de l'attachement profond de la population à ses symboles patrimoniaux. Elle traduit ces aspirations en actions concrètes et propose une vision d'un patrimoine vivant, qui inspire la créativité, nourrit l'engagement et renforce notre fierté.

Nous tenons à souligner la précieuse collaboration du Conseil local du patrimoine, un comité de citoyens et citoyennes engagés qui a joué un rôle central dans cette démarche. Nous remercions également l'ensemble des élus ayant contribué aux réflexions, les services municipaux pour leur engagement soutenu, ainsi que la firme Arpent pour la qualité de son accompagnement tout au long du processus.

Mélanie Villeneuve, mairesse

Isabelle Minier, présidente, Conseil local du patrimoine

Mot d'introduction

Le patrimoine d'Otterburn Park façonne depuis longtemps l'identité et la qualité de vie de la communauté. Qu'il se manifeste à travers ses paysages, son cadre bâti, ses lieux de mémoire ou ses pratiques culturelles, il constitue un héritage vivant, porteur de sens pour les citoyennes et citoyens.

Au fil des années, la Ville a posé plusieurs gestes pour reconnaître et mettre en valeur ces richesses. Toutefois, dans un contexte de transformation du territoire et d'évolution des milieux de vie, il apparaît essentiel de structurer davantage l'action municipale afin d'assurer une protection et une transmission durables du patrimoine.

La présente politique du patrimoine s'inscrit dans cette volonté. Elle dote la Ville d'un cadre d'intervention clair, cohérent et mobilisateur, apte à guider les décisions et les actions en matière de patrimoine. Elle propose une vision partagée et met de l'avant des orientations qui permettront d'intégrer le patrimoine aux réflexions sur l'aménagement, le développement et la qualité des milieux de vie.

Cette démarche repose sur une conception élargie du patrimoine, qui reconnaît autant la valeur des éléments emblématiques que celle du patrimoine du quotidien. Elle accorde également une place importante à l'engagement des acteurs locaux et à la participation citoyenne, essentiels à la vitalité et à la pérennité du patrimoine.

En se dotant de cette politique, la Ville d'Otterburn Park affirme son intention de faire du patrimoine un levier de développement et un facteur de cohésion. Elle souhaite ainsi préserver ce qui fait la singularité de son territoire et en assurer la transmission aux générations futures.

Mise en contexte

Qu'est-ce que le patrimoine culturel ?

Le patrimoine culturel désigne l'ensemble des traces matérielles et immatérielles qui témoignent de l'histoire, des valeurs et des modes de vie d'une collectivité. Il se décline sous différentes dimensions :

- **le patrimoine immobilier**, qui comprend les bâtiments et ensembles bâtis hérités du passé, et les sites historiques ;
- **le patrimoine mobilier**, qui renvoie aux objets, artefacts et éléments matériels porteurs de mémoire ;
- **le patrimoine archéologique**, comprenant les vestiges, sites et objets issus de fouilles témoignant des occupations humaines passées ;
- **le patrimoine paysager**, qui englobe les sites, ensembles, panoramas et percées visuelles dont le caractère culturel résulte des interactions entre l'humain et son environnement à travers le temps ;
- **le patrimoine immatériel**, constitué des savoir-faire, récits et traditions qui animent la vie collective ;
- **les personnages**, événements et lieux historiques, c'est-à-dire les personnes ayant marqué l'histoire, les périodes ou faits passés significatifs, et les lieux témoignant de ces dynamiques culturelles.

Dans le cadre de la présente Politique du patrimoine, **l'attention est portée sur quatre de ces dimensions 1) immobilière, 2) mobilière, 3) paysagère et 4) immatérielle** afin de reconnaître la diversité des traces laissées par le temps sur le territoire et la communauté d'Otterburn Park. Il importe de souligner que plusieurs de ces héritages ne bénéficient d'aucune désignation officielle ni d'un statut juridique particulier ; ils n'en demeurent pas moins des composantes significatives du passé local que la municipalité souhaite protéger, valoriser et transmettre aux générations futures.

Qu'est-ce qu'une politique du patrimoine ?

Définition et objectifs

Une politique du patrimoine prend la forme d'un document de planification qui dresse un état des lieux, propose une vision et précise des orientations, des objectifs ainsi que des actions à mettre en œuvre pour assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine d'un territoire donné. Elle agit comme un outil de gouvernance permettant de façonner une compréhension commune du patrimoine et de structurer l'action des élu.e.s, des services municipaux, des organismes, des entrepreneurs et de la population autour de sa pérennité et de sa valorisation. Elle vise ainsi à renforcer la cohérence des interventions, à soutenir la prise de décision et à favoriser l'intégration du patrimoine dans le développement du territoire.

Démarche poursuivie

La démarche d'élaboration de la Politique du patrimoine de la Ville d'Ottetburn Park s'est échelonnée sur une période d'un peu moins d'un an, amorcée en septembre 2025. Structurée en plusieurs étapes successives, elle a d'abord permis la mise en place d'un comité de travail, réunissant des élu.e.s, du personnel municipal et des membres du conseil local du patrimoine. Ce comité a constitué le principal lieu d'échange et de concertation tout au long du processus, permettant de valider les constats, d'enrichir les orientations et d'ajuster progressivement les propositions. Cette approche a favorisé l'appropriation collective de la démarche et l'ancrage des propositions dans les réalités du milieu.

Le processus s'est ensuite articulé autour d'une phase de documentation et d'analyse de la situation existante pour établir un État des lieux, suivie de l'élaboration de la Politique du patrimoine elle-même, puis de la préparation d'un Plan d'action visant à en opérationnaliser les orientations.

État des lieux

Rappel historique

En 1885, Bruce Frederick Campbell et ses frères aménagent, sur les rives de la rivière Richelieu, un vaste parc de villégiature destiné à l'élite montréalaise. Faisant alors partie de la paroisse de Saint-Hilaire, le secteur est encore rural et peu développé. Les frères Campbell obtiennent de la compagnie ferroviaire Grand Trunk Railway la construction d'un arrêt de train afin de faciliter l'accès au site, qu'ils baptisent Otterburn Park en hommage à la ville natale écossaise d'un dirigeant du chemin de fer. Rapidement, le lieu devient un espace de détente prisé, où l'on vient profiter du paysage riverain et de la proximité de la montagne.

Au début du XX^e siècle, l'attrait du site favorise l'émergence d'un premier développement résidentiel. En 1912, les promoteurs Dave Mason et Ernest Spiller lotissent des terrains autour du parc pour y construire des chalets vendus à bas prix, principalement à des employés du chemin de fer et à des familles aisées de Pointe-Saint-Charles. Ces habitations saisonnières deviendront progressivement des résidences principales, particulièrement après la Seconde Guerre mondiale. L'électrification du secteur en 1927, la création de nouvelles rues et la construction d'écoles traduisent la consolidation d'un noyau résidentiel, bientôt connu comme le quartier Otterburn.



Vue de la route 133 (chemin des Patriotes) face à l'église Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Crédits photo : Gaétan Veillette, 2022.

Rappel historique

En 1950, une partie de la population du territoire de la paroisse de Saint-Hilaire se regroupe pour former une nouvelle entité administrative sous le nom de municipalité de Mont-Saint-Hilaire. La portion du territoire restante, correspondant à l'actuelle ville d'Otterburn Park, adoptera son nom officiel en 1953. La population, majoritairement anglophone à l'époque, participe activement à la croissance de la nouvelle municipalité. Les décennies suivantes voient l'expansion du territoire — notamment par l'annexion de terres voisines en 1960 — et la mise en place d'importants projets d'urbanisation et d'infrastructures.

De cette histoire émerge un patrimoine culturel riche et diversifié : un héritage de villégiature toujours perceptible dans l'architecture résidentielle, les paysages verdoyants et les traditions communautaires, comme le club de curling et de canotage; une cohabitation francophone-anglophone marquée, inscrite dans la mémoire collective et les pratiques culturelles, et finalement une trame agricole ancienne, liée à la pomiculture et à l'exploitation des terres fertiles du piémont. Ensemble, ces héritages façonnent encore aujourd'hui l'identité singulière et attrayante d'Otterburn Park.



Pomme décorative située au 381 Chemin Ozias-Leduc
Crédits photo : Ville d'Otterburn Park, 2026.

Chemin parcouru par la Ville en matière de patrimoine

Au cours des vingt dernières années, la Ville d'Otterburn Park a déployé plusieurs actions visant à mieux connaître, protéger et mettre en valeur son patrimoine culturel. Menées à différentes échelles, elles illustrent les premiers pas de la municipalité vers une meilleure reconnaissance des patrimoines matériels et immatériels de son territoire. Cette rétrospective permet de mesurer le chemin parcouru et de dégager les acquis sur lesquels s'appuyer pour les années à venir.

2006

Adoption de la Politique culturelle de la Ville d'Otterburn Park

Politique soulignant l'importance de la mise en valeur du patrimoine bâti, naturel et paysager, prévoyant des panneaux d'interprétation, une politique toponymique et une meilleure protection du cadre bâti.

2012

Adoption d'un premier inventaire du patrimoine bâti de la ville d'Otterburn Park

Inventaire réalisé par la municipalité en vue de guider les officiers municipaux, les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et les membres du conseil municipal à fournir un avis plus éclairé sur la préservation de l'aspect champêtre des secteurs du Vieux-Otterburn et du Pont-Noir.

2017

Aménagement de la Pointe-Valaine et de la halte routière

Travaux de réhabilitation du littoral et de la rive de la Pointe-Valaine, comprenant l'enlèvement de débris, la stabilisation des berges et la végétalisation. Réaménagement de la halte routière avec une attention particulière à la protection du sol, à l'entretien du mobilier, à l'installation de nichoirs pour les oiseaux.

2022

Mise sur pied du Conseil local du patrimoine

Comité regroupant des citoyens émettant des recommandations au conseil municipal concernant toute action ou position à prendre en matière de patrimoine.

2024

Adoption d'un règlement sur la démolition d'immeubles et d'un règlement sur l'occupation et l'entretien auxquels est annexé l'inventaire du patrimoine bâti, encadrant la démolition des biens inventoriés et prévenant leur dégradation en imposant des normes minimales de conservation.

2025

Acquisition du boisé des Bosquets Albert-Hudon

Acquisition visant à protéger à perpétuité ce milieu naturel. La Ville en deviendra gestionnaire et élaborera un plan de conservation, d'accès et de gestion afin d'en préserver la biodiversité et de favoriser une fréquentation responsable.

2025

Adoption d'un nouvel inventaire du patrimoine bâti, coordonné par la MRC

Inventaire du patrimoine bâti traditionnel, appliquant une nouvelle méthode d'évaluation patrimoniale comprenant les dimensions historiques, architecturales, paysagères et sociales des immeubles anciens sur le territoire d'Otterburn Park.

Les grandes composantes du patrimoine d'Otterburn Park

Le patrimoine immobilier

Définition

Le patrimoine immobilier regroupe les immeubles et les sites patrimoniaux présents sur le territoire.

- Un **immeuble patrimonial** peut être un bâtiment ou toute autre construction d'intérêt, comme un pont, une croix de chemin, ou encore un terrain significatif, tel qu'un cimetière.
- Un **site patrimonial** correspond à un lieu, un ensemble ou un territoire qui possède une valeur particulière — qu'elle soit historique, architecturale, paysagère, ou sociale. Il peut s'agir, par exemple, d'un cœur de village, ou d'un secteur de villégiature significatif.

Les sources documentaires disponibles

- Un inventaire du patrimoine bâti traditionnel de la MRC de la Vallée-du-Richelieu, réalisé par la Coopérative Passerelles en 2024-2025. Il sera mis à jour avec l'ajout d'un nombre considérable d'immeubles en 2026.
- Un document de caractérisation du patrimoine bâti de la MRC de la Vallée-du-Richelieu (préinventaire du patrimoine bâti), réalisé en 2023 par un consultant indépendant.
- Un inventaire du patrimoine bâti traditionnel d'Otterburn Park, réalisé par la municipalité en 2012.

Les grandes composantes du patrimoine d'Otterburn Park

Le patrimoine immobilier

Portrait et mesures en vigueur

Les immeubles d'intérêt patrimonial

Description

L'inventaire du patrimoine bâti traditionnel (2025) recense 129 immeubles d'intérêt patrimonial, dont 126 bâtiments résidentiels et 3 bâtiments institutionnels. Ces bâtiments couvrent trois grandes périodes :

- **1840-1912** : premiers établissements et constructions rurales;
- **1913-1940** : essor de la villégiature, maisons de bois à l'origine de type chalet 3 saisons;
- **1941-1991** : consolidation et transition vers une occupation plus permanente.

Ils présentent des styles architecturaux variés, avec une prédominance de bâtiments issus de la villégiature, que certains qualifient de caractère « champêtre ».

Mesures de protection

Statuts patrimoniaux. Aucun immeuble ou site n'est protégé par un classement (gouvernemental) ou une citation patrimoniale (municipal).

Règlements municipaux. Les 129 immeubles répertoriés dans l'inventaire du patrimoine bâti sont soumis à l'application de trois règlements municipaux, soit celui sur la démolition d'immeubles, celui sur l'entretien et l'occupation, ainsi que celui sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Peu d'immeubles construits après 1940 sont répertoriés dans l'inventaire de 2025. Or, Otterburn Park se caractérise aussi par ses développements suburbains suivants la Seconde Guerre mondiale. Le modèle de maison de la firme de Saint-Hilaire Plante et Charbonneau, fréquent dans certains secteurs, faisait d'ailleurs la fierté des habitants. Encore aujourd'hui, ce modèle est perçu comme un « gage de qualité ».

N/A

Les grandes composantes du patrimoine d'Otterburn Park

Quelques immeubles ayant une valeur emblématique :

- l'ancien magasin Auclair, témoin du commerce local anglophone
- le Pont-Noir, pont ferroviaire emblématique et lieu de mémoire
- la caserne de pompiers, ancienne glacière Leclerc, premier édifice municipal
- l'ancienne école protestante anglophone
- les maisons Plante et Charbonneau, issues d'un modèle de villégiature typique



Halte routière à Otterburn Park, vue sur le pont ferroviaire.
Crédits photo : Tourisme Vallée-du-Richelieu, s.d.

Les grandes composantes du patrimoine d'Otterburn Park

Le patrimoine mobilier

Définition

Le patrimoine mobilier désigne l'ensemble des biens matériels qui ne sont pas liés de façon permanente à un bâtiment ou à un site, mais qui possèdent une valeur culturelle, historique ou artistique. Il regroupe :

- Les **documents**, tels que des manuscrits, photographies, cartes, enregistrements sonores ou films, qui conservent et transmettent l'information et la mémoire collective.
- Les **objets**, par exemple des œuvres d'art, des instruments, des meubles, des vêtements ou des artefacts, qui reflètent les pratiques, les savoir-faire et les modes de vie d'une époque.
- Les **ensembles patrimoniaux**, constitués de collections d'objets ou de documents qui, pris dans leur globalité, révèlent un intérêt particulier, comme un fonds d'archives, une collection d'œuvres ou un regroupement d'artefacts.

Ces biens, qu'ils soient uniques ou réunis en collections, permettent de mieux comprendre l'histoire locale et enrichissent l'identité culturelle d'Otterburn Park.

Les sources documentaires disponibles

N/A

Les grandes composantes du patrimoine d'Otterburn Park

Le patrimoine mobilier

Portrait et mesures en vigueur

Trois éléments ont été identifiés dans le cadre de la démarche, pour leurs valeurs historiques et identitaires. Ils ne sont toutefois pas reconnus officiellement comme des composantes patrimoniales d'Otterburn Park et ne bénéficient d'aucune mesure de protection pour l'instant.

○ Deux objets :

- La cloche de l'église Notre-Dame-du-Bon-Conseil, située au 120, rue Gervais. Elle provient d'un ancien train.
- La pomme décorative qui sera récupérée du toit d'une grange située au 381 Chemin Ozias-Leduc. Elle symbolise le dernier verger d'Otterburn Park.

○ Un ensemble patrimonial :

- Les archives de la Société d'histoire et de généalogie de Belœil-Mont-Saint-Hilaire.

Les grandes composantes du patrimoine d'Otterburn Park

Le patrimoine paysager

Définition

Le patrimoine paysager résulte des relations entre l'action humaine et le territoire. Un paysage patrimonial ne se définit ainsi pas seulement par sa beauté : il se distingue surtout parce qu'il porte les traces de l'occupation qui l'ont marqué au fil du temps. Il peut s'agir, par exemple : des quartiers de villégiature et de leurs trames végétales, de paysages agricoles, d'anciens sites d'extraction de ressources naturelles.

Ces paysages, à la fois naturels et culturels, sont porteurs de mémoire et contribuent fortement à l'identité et à l'image que l'on se fait d'Otterburn Park.

Les sources documentaires disponibles

- L'Atlas des paysages de la MRC de la Vallée-du-Richelieu, réalisé en 2021.
- Le plan d'urbanisme de la ville d'Otterburn Park, offrant quelques descriptions paysagères.

Les grandes composantes du patrimoine d'Otterburn Park

Le patrimoine paysager

Portrait et mesures en vigueur

Les routes panoramiques

Description

La **route 133** (Chemin des Patriotes Sud), qui est aussi reconnue pour abriter un ensemble de bâtiments agricoles, constitue un *secteur d'intérêt esthétique/paysager* au sein du schéma d'aménagement de la MRC. Route fondatrice du secteur, elle se caractérise par le paysage riverain de la rivière Richelieu, avec des transitions entre milieux boisés, bandes riveraines et vues sur le cours d'eau.

Le **chemin Ozias-Leduc**, reconnu pour son caractère champêtre et son tracé sinueux. Il est emprunté par la population locale et les touristes durant le temps des couleurs automnales, notamment pour les percées visuelles qu'il offre vers le mont Saint-Hilaire. Il constitue, lui aussi, l'un de chemin fondateur du secteur.

Mesures de protection

La valeur paysagère des **deux routes panoramiques** est reconnue par le schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée du Richelieu, qui établit l'importance de reconnaître et protéger l'intégrité de leurs composantes paysagères. Ces intentions ont percolé dans le plan d'urbanisme de la Ville d'Otterburn Park, qui spécifie des actions concrètes visant à protéger ces composantes, notamment les alignements d'arbres, la végétation, les percées visuelles vers la rivière Richelieu et le mont Saint-Hilaire, l'implantation des bâtiments et la sobriété de l'affichage.

Les grandes composantes du patrimoine d'Otterburn Park

Le patrimoine paysager

Portrait et mesures en vigueur

Les secteurs anciens de la Ville

Description

Les secteurs anciens d'Otterburn Park se déploient autour des premières rues tracées à la fin du 19^e siècle, à proximité de l'ancienne gare et des berges de la rivière Richelieu. De petits cottages de bois, construits à l'origine pour la villégiature estivale, y forment un tissu bâti encore bien perceptible aujourd'hui. La morphologie de ces secteurs — marquée par l'échelle modeste des habitations, leur implantation aérée, la dimension réduite des rues, les clôtures basses et la canopée imposante — traduit l'intention qui présidait à la fabrique d'Otterburn Park : celle d'un lieu de détente et de ressourcement, à l'écart de la ville, où l'on recherchait une qualité d'expérience et un cadre de vie inspiré des paysages naturels.

Mesures de protection

Les anciens secteurs de la ville sont reconnus dans le plan d'urbanisme de la Ville pour leur cachet champêtre. Le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) encadre le maintien de ce cachet par diverses mesures de protection et de mise en valeur (protection du couvert végétal, implantation harmonieuse des nouveaux bâtiments, etc.) pour les secteurs *du Boisé*, *chemin des Patriotes*, *Vieux Otterburn Park*, *Vieux-Otterburn* et *Pont-Noir*, *des Groseillers*, *Chemin des Patriotes*.

Les grandes composantes du patrimoine d'Otterburn Park

Le patrimoine paysager

Portrait et mesures en vigueur

Les espaces verts

Description

Le site de la Colonie Les Bosquets Albert Hudon. Il constitue un lieu emblématique de l'histoire et du paysage d'Otterburn Park. Anciennement connu sous le nom de parc d'Otterburn, ce vaste boisé est à l'origine même de la création de la ville. D'une superficie de 43,6 hectares, il représente aujourd'hui le plus grand espace vert du territoire otterburnois. Géré par la Société pour les enfants handicapés du Québec, le site comprend plusieurs bâtiments, un réseau de sentiers et une piscine extérieure, tout en conservant un couvert forestier dense qui s'étend jusqu'aux rives de la rivière Richelieu.

Mesures de protection

Le site de la Colonie Les Bosquets Albert Hudon jouit d'une mesure de protection significative en étant affecté comme aire de Conservation (CONS) dans le plan d'urbanisme de la ville. Cette affectation vise à protéger le milieu boisé, en empêchant toute nouvelle construction résidentielle sur son territoire et en limitant les types d'usages autorisés. La récente acquisition du boisé (automne 2025) vise à assurer une protection à perpétuité tout en encourageant une fréquentation responsable du site.

Le site de la Pointe-Valaine. Situé en bordure de la rivière Richelieu non loin du parc Otterburn, le site occupe une place unique dans l'histoire et le paysage d'Otterburn Park. De 1916 à 1981, il est l'un des hauts lieux de la villégiature locale. Encore aujourd'hui, il est toujours reconnu pour la beauté de son paysage riverain et pour son rôle dans l'animation de la vie locale.

Le site de la Pointe-Valaine est affecté Parc et Espaces verts (PEV) dans le plan d'urbanisme de la ville. Le site fait aujourd'hui l'objet de projets de revalorisation visant à redonner accès à la plage et à en faire un lieu de rencontre pour toute la population.

Les grandes composantes du patrimoine d'Otterburn Park

Le patrimoine immatériel

Définition

Le patrimoine immatériel regroupe l'ensemble des pratiques, expressions, traditions et savoirs transmis de génération en génération. Qu'il s'agisse de célébrations saisonnières, de récits collectifs, de savoir-faire artisanaux ou de pratiques sociales, ce patrimoine se manifeste dans la vie quotidienne et continue de se transformer au fil du temps.

Les sources documentaires disponibles

- Rapport toponymique municipal

Portrait et mesures en vigueur

- **Pratiques et récits hérités de la villégiature**

Les pratiques de villégiature ont laissé un héritage vivant à Otterburn Park. Les traditions du club de curling perpétuent l'esprit communautaire de la communauté anglophone d'autrefois, tandis que les pratiques de la pêche et le club de canotage, le plus ancien du Québec encore actif, témoignent du lien durable avec la rivière Richelieu. Les anecdotes et souvenirs transmis d'une génération à l'autre racontent l'histoire de la villégiature et des activités de plein air.

Les grandes composantes du patrimoine d'Otterburn Park

Le patrimoine immatériel

Portrait et mesures en vigueur

- **Les toponymes des rues et des secteurs de la ville, qui racontent son histoire**

Les toponymes d'Otterburn Park racontent à leur manière l'histoire de la ville. Les noms des rues rendent hommage à des figures marquantes de la communauté, tandis que ceux des secteurs rappellent la topographie du lieu et la présence anglophone qui a façonné son identité.

- **La Légion Auclair 121**

Il s'agit de la branche locale de la Légion royale canadienne, active depuis plusieurs décennies au sein de la communauté. Plus qu'un organisme de vétérans, elle joue un rôle rassembleur en soutenant les anciens combattants et leurs familles, en préservant la mémoire collective et en contribuant à la vie sociale par l'organisation d'activités commémoratives, communautaires et intergénérationnelles. Sa présence constitue un marqueur important de l'identité locale.

Portrait-diagnostic

Le diagnostic FFOM (forces, faiblesses, opportunités, menaces) est un outil d'analyse stratégique qui dresse un portrait global de la situation du patrimoine sur le territoire. Il distingue les facteurs internes, soit les forces et les faiblesses liées aux ressources, aux pratiques et aux outils municipaux, des facteurs externes, soit les opportunités et les menaces associées au contexte régional, aux partenariats et aux tendances sociales, économiques ou environnementales.



Forces

- + Un patrimoine immobilier traditionnel bien documenté.
- + Un inventaire du patrimoine immobilier annexé à des règlements d'urbanisme favorisant la sauvegarde et la mise en valeur des bâtiments anciens.
- + Un Conseil local du patrimoine actif et composé de citoyens engagés.
- + Une forte cohérence paysagère constituant un facteur d'attractivité pour les visiteurs et les nouveaux résidents.
- + L'aménagement d'une halte routière offrant des points de vue remarquables sur la rivière du Richelieu.



Faiblesses

- Un patrimoine immobilier moderne peu documenté.
- L'absence de reconnaissance officielle des patrimoines mobiliers, immatériels et paysagers.
- Des ressources municipales limitées, notamment en termes de communication et d'application de la réglementation.
- Une réglementation à raffermir pour la protection et la mise en valeur des percées visuelles vers la rivière et pour contrer la banalisation des paysages de villégiature en paysages suburbains.

Portrait-diagnostic

● Opportunités

- Une Société d'histoire locale dynamique et riche de connaissances en histoire, patrimoine et généalogie.
- Des programmes de financement du MCC, permettant d'offrir des subventions aux citoyens
- Une MRC engagée dans la reconnaissance de son patrimoine culturel, pouvant épauler la municipalité dans ses démarches.
- Le fort potentiel touristique du site de la Pointe-Valaine et ses environs.
- Un bâtiment inventorié, l'ancienne caserne, qui appartient à la Ville.

X Menaces

- x Une faible adhésion citoyenne à la protection du patrimoine immobilier et paysager, notamment lié à la villégiature.
- x Une compréhension limitée du rôle de l'inventaire patrimonial.
- x Les coûts élevés de rénovation et d'entretien des immeubles anciens.
- x La disparition de bâtiments anciens par abandon ou démolition.
- x Un attachement variable des nouveaux résident.e.s et peu de figures ambassadrices.
- x Les effets des changements climatiques sur les patrimoines paysagers.
- x La rigidité et la complexité des programmes de subvention provinciaux.

Vision et orientations

Énoncé de vision et principes directeurs

L'énoncé de vision est établi afin d'assurer la cohérence entre les intentions de la présente politique et les interventions qui en découlent. Il constitue un cadre de référence commun pour orienter la prise de décision, guider la planification des actions et soutenir l'arbitrage entre différents enjeux et priorités. Il permet de maintenir un cap clair pour l'action de la Ville et de ses partenaires, malgré les changements et les ajustements qui peuvent survenir, sur un horizon de 15 ans. Cet énoncé repose sur **trois principes directeurs** qui en constituent les fondements :

- ① la reconnaissance du patrimoine issu de l'histoire de villégiature comme socle de l'identité locale, notamment à travers le caractère champêtre de l'architecture et la place marquée de la nature dans les milieux de vie ;
- ② une gestion intégrée du patrimoine, considérant à la fois les héritages du passé et les interventions contemporaines dans une perspective d'harmonisation et de vision globale ;
- ③ l'appropriation collective du patrimoine, comme condition à l'attention, à la protection et à la transmission des éléments patrimoniaux.

Un patrimoine vivant et créatif

À Otterburn Park, le patrimoine - ses paysages, repères historiques et traditions - constitue une richesse collective qui éclaire le développement de la ville et nourrit son identité. La Ville s'engage à reconnaître, valoriser et faire évoluer ces éléments distinctifs à travers des initiatives inclusives et rassembleuses. En favorisant la participation citoyenne, l'accueil des nouveaux résidents et l'émergence de symboles communautaires, Otterburn Park cultive un patrimoine vivant, ouvert et source de fierté.

Grandes orientations, objectifs et pistes d'intervention

La définition des grandes orientations et de leurs objectifs repose sur la mise en relation de deux sources principales : le diagnostic FFOM et les contributions du comité de travail. Ensemble, ces éléments ont permis d'identifier les enjeux prioritaires et de les structurer en objectifs cohérents, adaptés aux capacités de la municipalité et aux attentes exprimées par la milieu. Ces orientations sont articulées selon cinq catégories d'intervention municipale, correspondant aux principaux leviers d'action de la Ville : les connaissances en matière de patrimoine, la protection et la conservation, la sensibilisation, la mise en valeur, et la gouvernance.

Orientation 1 —

Se doter de connaissances rigoureuses et actualisées des différents patrimoines culturels d'Otterburn Park.

Orientation 2 —

Mettre en place des conditions propices à la protection des patrimoines culturels afin d'en assurer la transmission aux générations futures.

Orientation 3 —

Renforcer la compréhension, la fierté et l'engagement des citoyens envers leurs patrimoines culturels.

Orientation 4 —

Mettre en valeur les patrimoines culturels d'Otterburn Park en les intégrant à des expériences, des pratiques et des projets ancrés dans la vie locale.

Orientation 5 —

Assurer une gouvernance claire et structurée du patrimoine culturel.

Orientation 1 —

Se doter de connaissances rigoureuses et actualisées des différents patrimoines culturels d'Otterburn Park

Cette orientation vise à faire de la connaissance des patrimoines culturels un outil concret au service des pratiques municipales. Elle repose sur la structuration, la mise à jour et le partage des données afin de soutenir les décisions en matière de planification, de réglementation, de gestion et d'intervention sur le territoire. La connaissance des patrimoines est envisagée comme un processus continu, appelé à évoluer en fonction des transformations du milieu et des besoins de la collectivité.

Objectif 1.1

Consolider et faire évoluer les connaissances sur le patrimoine immobilier d'Otterburn Park.

Objectif 1.2

Établir une première base de connaissances concernant les patrimoines mobiliers, immatériels et paysagers d'Otterburn Park.

Objectif 1.3

Favoriser l'appropriation des connaissances au sein de l'équipe municipale.

Orientation 2 —

Mettre en place des conditions propices à la protection des patrimoines culturels afin d'en assurer la transmission aux générations futures.

Cette orientation vise à encadrer concrètement les interventions susceptibles d'affecter le patrimoine immobilier et paysager d'Otterburn Park. Elle repose sur l'accompagnement des propriétaires, l'application graduée des outils réglementaires et l'attention portée aux qualités paysagères champêtres. La municipalité y affirme également son rôle d'exemplarité dans la gestion et l'entretien de ses biens patrimoniaux. La protection est ainsi conçue comme un cadre d'action permettant d'assurer la pérennité du patrimoine tout en accompagnant l'évolution du territoire.

Objectif 2.1

Assurer la protection du patrimoine immobilier par des méthodes incitatives.

Objectif 2.2

Préserver les qualités paysagères qui contribuent à l'identité d'Otterburn Park.

Objectif 2.3

Assurer une gestion exemplaire des biens patrimoniaux municipaux.

Orientation 3 —

Renforcer la compréhension, la fierté et l'engagement des citoyens envers leurs patrimoines culturels.

Cette orientation vise à renforcer le lien entre la collectivité d'Otterburn Park et ses patrimoines culturels en misant sur la compréhension, la médiation et l'engagement citoyen. Plus précisément, elle repose sur la diffusion grand public des connaissances des patrimoines culturels et la valorisation des efforts citoyens. La municipalité y reconnaît le rôle clé des différents acteurs de l'écosystème culturel local. La sensibilisation est alors conçue comme un levier de fierté collective et de mobilisation durable.

Objectif 3.1

Faire bénéficier à l'ensemble de la communauté les connaissances produites en misant sur leur diffusion.

Objectif 3.2

Reconnaître et encourager les efforts des citoyens et des organismes en matière de protection du patrimoine bâti.

Orientation 4 —

Mettre en valeur les patrimoines culturels d'Otterburn Park en les intégrant à des expériences, des pratiques et des projets ancrés dans la vie locale.

Cette orientation vise à protéger les patrimoines culturels d'Otterburn Park en les arrimant aux besoins et aux pratiques d'aujourd'hui. En les intégrant à des expériences, des projets et des initiatives ancrés dans la vie locale, la municipalité favorise un patrimoine vivant, pertinent et transmis au quotidien.

Objectif 4.1

Évaluer et planifier de nouveaux usages ou projets pour les bâtiments municipaux patrimoniaux.

Objectif 4.2

Mettre en valeur l'histoire locale de la pomiculture.

Objectif 4.3

Optimiser le potentiel récréotouristique des lieux emblématiques du territoire.

Objectif 4.4

Faire vivre et mettre en valeur les patrimoines culturels d'Otterburn Park par des expériences, des pratiques et des initiatives ancrées dans la vie locale.

Orientation 5 —

Assurer une gouvernance claire et structurée du patrimoine culturel

Cette orientation vise à assurer une gouvernance claire et cohérente du patrimoine culturel. Elle mise sur la coordination des actions municipales, le développement des compétences des acteurs impliqués et l'établissement de partenariats stratégiques. En favorisant la concertation, la diffusion de la Politique et son suivi dans le temps, la Ville se dote des moyens nécessaires pour en assurer une mise en œuvre durable et partagée.

Objectif 5.1	Assurer une coordination efficace en matière de patrimoine.
---------------------	---

Objectif 5.2	Renforcer les compétences et l'implication des acteurs municipaux et du Conseil local du patrimoine.
---------------------	--

Objectif 5.3	Développer des partenariats stratégiques.
---------------------	---

Objectif 5.4	Faire vivre la Politique du patrimoine.
---------------------	---

